



Honorer nos promesses

relever le défi d'éliminer la pauvreté des enfants et des familles

La pauvreté des enfants au Canada - rapport 2003



Il y a quatorze ans, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité la résolution de « *s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000* ». En dépit de la croissance économique de ces dernières années, plus d'un million d'enfants, soit près d'un enfant sur six, vivent toujours dans la pauvreté au Canada.

Nous devons mesurer nos progrès par les normes que nous nous donnons pour les moins privilégiés d'entre nous [...] Le véritable défi du leadership est de rallier un pays autour de ses aspirations non réalisées. De bâtir une société fondée sur l'égalité et non sur le privilège, sur le devoir et non la domination gouvernementale. Une société basée sur la compassion et la solidarité et non l'indifférence ou la négligence.

Paul Martin, congrès à la direction du Parti libéral du Canada, 14 novembre 2003

Les enfants sont notre responsabilité à tous, notre avenir à tous. Les Canadiens et les Canadiennes veulent une société où tous les enfants peuvent grandir en santé, devenir responsables, productifs et attentifs, une société qui n'abandonne pas ses enfants.

Plan d'action national pour les enfants - Vision commune sanctionnée par le gouvernement fédéral, neuf provinces, trois territoires et bénéficiant de l'appui du Québec quant aux objectifs établis, mai 1999

Nous [...] engageons à appliquer le Plan d'action en envisageant [...] des législations, des politiques et des plans d'action nationaux efficaces, et consacrer des ressources à la promotion et à la défense des droits et du bien-être des enfants [...].

Un monde digne des enfants - plan d'action ratifié par le gouvernement canadien et d'autres chefs d'État à l'occasion de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, en mai 2002.

Grand merci aux organismes suivants qui appuient **Campagne 2000** : la Fondation Laidlaw, The Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes, le Congrès du Travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, le Syndicat des Metallos au Canada, Canadian Feed the Children, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, le Conseil national des femmes du Canada, la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, la Fédération des enseignantes-enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, les Services à la famille-Canada, la Campagne contre la pauvreté des enfants, Citizens for Public Justice, ainsi que nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, en plus de nombreuses personnes et entreprises. Pour l'aide apportée en matière de recherche, nous désirons également remercier le Conseil canadien de développement social. Nos plus sincères remerciements à l'organisme qui nous héberge, l'Association des services à la famille de Toronto (qui reçoit l'appui de United Way of Greater Toronto), pour son indéfectible et précieux soutien.

Pour obtenir ce rapport et d'autres publications de Campagne 2000, veuillez remplir le bon de commande en ligne : www.campaign2000.ca ou téléphoner au (416) 595-9230, poste 244.

Publication : Campagne 2000
 Conception : Nancy Steckley
 Traduction : Jocelyne Tougas
 Website: Design by Billie Carroll
 Photos : Gracieuseté du concours-photo de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et banque de photos de Campagne 2000

ISBN 1-894250-29-X. Disponible en anglais.

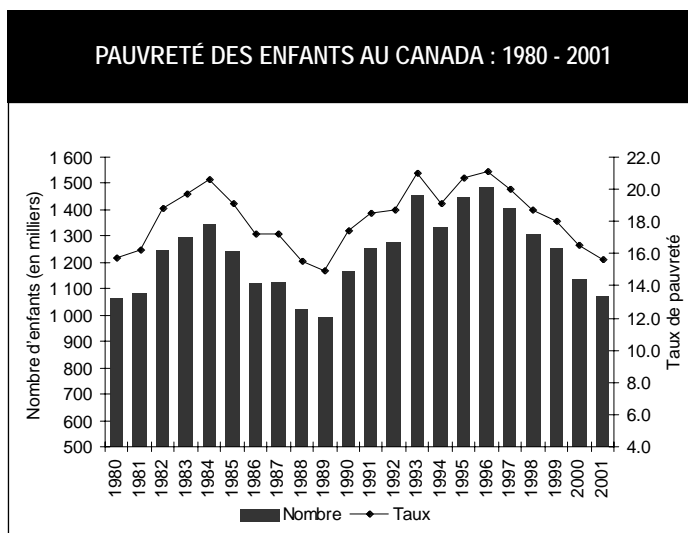
Fabrication syndicale, SEEFPO, section locale 594

S'attaquer à la pauvreté infantile : une fin à l'horizon?

Ce rapport 2003 sur la pauvreté des enfants apporte des nouvelles, des bonnes et des mauvaises.

Du côté des bonnes nouvelles, on apprend que la croissance économique et les investissements du gouvernement au chapitre des prestations pour enfants donnent finalement des résultats positifs. En effet, le taux de pauvreté infantile a encore baissé. Il est passé de 16,4 % en 2000 à 15,6 % en 2001¹.

Du côté des mauvaises nouvelles, on apprend que 1,071 million d'enfants, soit près d'un enfant sur six, souffrent toujours de pauvreté en 2001². Ce pourcentage dépasse le taux de 14,9 %, soit un enfant sur sept, atteint en 1989, année où la relance économique a atteint son sommet.



Source : Statistique Canada : *Tendances en matière de revenu au Canada*, 2001, 13F0022XCB.

Pauvreté infantile dans les provinces - 2001		
	Taux	Nombre
Canada	15,6 %	1 071 000
Terre-Neuve et Labrador	21,6 %	24 000
Île-du-Prince-Édouard	12,5 %	4 000
Nouvelle-Écosse	19,2 %	38 000
Nouveau-Brunswick	14,5 %	23 000
Québec	17,8 %	276 000
Ontario	13 %	355 000
Manitoba	22,5 %	58 000
Saskatchewan	17,6 %	42 000
Alberta	14,1 %	104 000
Colombie-Britannique	17 %	146 000

Source : Statistique Canada : *Tendances en matière de revenu au Canada*, 2001, 13F0022XCB.

Leçons tirées d'une perspective à long terme de la pauvreté des enfants et des familles

Le niveau structurel de la pauvreté infantile est resté sensiblement le même depuis trente ans. En 1973, le taux de pauvreté infantile se situait à 16,4 %; il a glissé à 15,7 % en 1980 et diminué à 14,9 % en 1989. En 2001, il s'établissait à 15,6 %. La pauvreté infantile a atteint un sommet inégalé au début des années 1990 alors que le Canada subissait une grave récession et des taux de chômage élevés. Quoique les taux de pauvreté aient commencé à baisser à la fin des années 1990, leur chute n'a pas été aussi rapide et abrupte que ne l'aurait laissé croire la croissance économique.

Quelles leçons tirées de cette perspective à long terme de la pauvreté infantile?

Leçon 1 : *La croissance économique ne peut à elle seule réduire substantiellement le taux de pauvreté infantile - il faut nécessairement faire des investissements sociaux.*

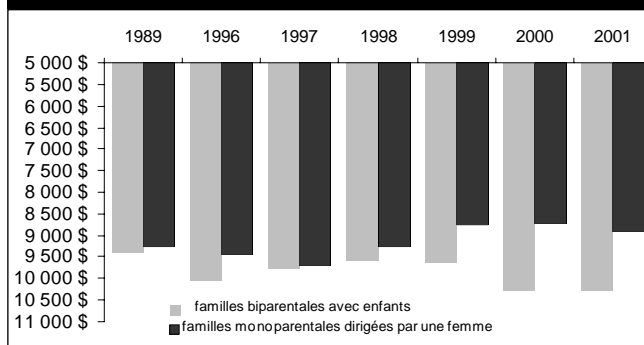
Leçon 2 : *Les causes structurelles de la pauvreté sont demeurées les mêmes depuis trente ans : un marché du travail incapable de créer des emplois et de générer des salaires permettant aux parents d'élever leurs enfants dans la dignité et un système de sécurité du revenu qui n'assure pas un revenu de base suffisant pour protéger les enfants contre les aléas du cycle économique.*

Leçon 3 : *Avoir un emploi n'est plus nécessairement une façon certaine pour les familles et les enfants d'échapper à la pauvreté.*

Comment les familles pauvres se débrouillent-elles?

Les familles à faible revenu qui ont des enfants demeurent bien en dessous du seuil de pauvreté. En fait, dans le cas des familles monoparentales dirigées par une femme, l'écart moyen entre leur revenu et le seuil de pauvreté s'est élargi. Pour se sortir de la pauvreté, il leur faudrait en moyenne une somme supplémentaire de 8 886 \$. Le revenu des familles biparentales à faible revenu se situe, en moyenne, à plus de 10 200 \$ sous le seuil de pauvreté, une situation pratiquement similaire à celle de l'année précédente.

PAUVRETÉ DES FAMILLES AYANT DES ENFANTS AU CANADA : 1989 - 2001 (EN DOLLARS CONSTANTS 2001)



Source : Statistique Canada : *Tendances en matière de revenu au Canada, 2001, 13F0022XCB.*

Il faut des politiques publiques intégrées et un marché du travail en santé pour mettre fin à la pauvreté infantile

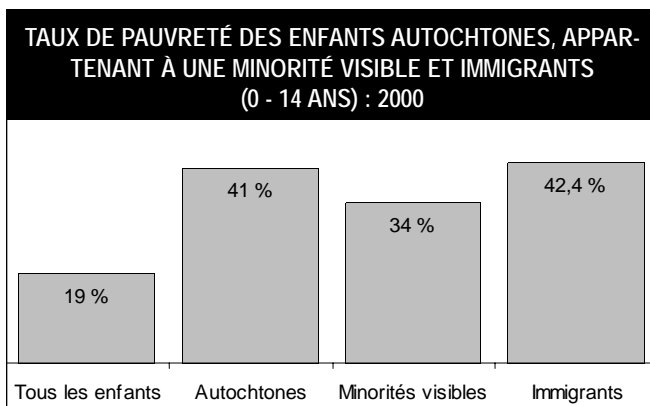
Quoique la tendance à la baisse actuelle au chapitre de la pauvreté infantile soit réjouissante et encourageante, il faut dire que ce n'est pas la première fois que le taux de pauvreté infantile diminue pour regimber aussitôt que survient une nouvelle crise économique. Pour assurer une réduction soutenue de la pauvreté infantile et l'éradiquer à toute fin pratique, les gouvernements doivent lancer une stratégie intégrée et concertée d'investissements sociaux assortie des volets suivants :

- ✓ sécurité du revenu pour protéger les familles ayant des enfants sans égard aux soubresauts de l'économie;
- ✓ mesures significatives pour améliorer l'offre de bons emplois, bonifier les conditions de travail et verser des salaires décent;
- ✓ système bien construit de services éducatifs et de garde à l'enfance;
- ✓ logements à prix abordable répondant aux besoins des familles, notamment les familles les plus vulnérables .



Pour se donner des collectivités inclusives, il faut nécessairement s'attaquer à l'inégalité

L'effritement du filet de sécurité sociale au Canada a eu des retombées négatives, notamment sur ces familles qui subissent historiquement l'exclusion et la marginalisation dans nos sociétés. L'inégalité accrue entre divers groupes sociaux au Canada démontre que la croissance économique à elle seule ne suffit pas à créer des collectivités inclusives et cohésives. Il faut adopter des mesures spécifiques pour promouvoir l'égalité et diminuer les niveaux disproportionnés de pauvreté dans certaines communautés.



Source : Statistique Canada. *Recensement 2001 Canada*, 97F0010XCBO1047, 97F0009XCB01043, 97F0011XCB01046 ³.

Quarante et un pour cent des enfants autochtones vivant dans une réserve sont pauvres⁴. La vaste majorité des enfants autochtones vivent dans des agglomérations urbaines. Leurs conditions de vie continuent à se détériorer. Les familles autochtones ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins essentiels au chapitre de la nourriture, des vêtements et du logement. Beaucoup d'enfants autochtones vivant dans les réserves n'ont pas accès aux services publics que prennent pour acquis la plupart des Canadiennes et Canadiens.

Le salaire moyen versé aux travailleurs et travailleuses autochtones était plus bas que celui d'autres communautés. Le salaire moyen de la main-d'œuvre autochtone se situe aux deux tiers de celui de l'ensemble des travailleurs canadiens, soit 21 485 \$ comparativement à 31 757 \$ pour le travailleur moyen⁵.

Les enfants issus de familles nouvellement immigrées ou réfugiées ont d'énormes difficultés à s'intégrer socialement. Le taux de pauvreté des enfants immigrants âgés de moins de 14 ans était de 42,4 % comparativement à 17,4 % dans le cas d'enfants de la même tranche d'âge, issus de familles non immigrantes⁶.

Le taux de pauvreté des familles immigrantes ayant des enfants a continué à grimper au cours des 30 dernières années. Les groupes d'immigrants récents se butent à d'énormes obstacles qui les empêchent d'atteindre le seuil de revenu des Canadiennes et Canadiens nés au Canada.

Les travailleurs et travailleuses récemment immigrés au pays ont été laissés pour compte et ce, malgré la croissance économique de la dernière partie de la décennie. Le salaire moyen des travailleurs immigrés au Canada durant les années 1990 n'atteignait que 78 % de celui des travailleurs non immigrés, soit 24 775 \$ comparativement à 31 757 \$⁷.

Les travailleurs et travailleuses récemment immigrés au Canada sont susceptibles d'être surreprésentés dans les secteurs de l'économie et des emplois mal rémunérés. Ils n'ont pas accès égal aux différentes possibilités d'emploi, on ne leur reconnaît pas les diplômes décernés dans leur pays d'origine et ils sont plus nombreux à occuper un poste contractuel, temporaire ou à temps partiel ou à travailler comme travailleur autonome. Il s'ensuit qu'ils sont habituellement moins bien rémunérés et qu'ils ont peu de sécurité d'emploi et peu ou pas d'avantages sociaux.

Dans le cas des groupes appartenant à des minorités visibles, aux obstacles à l'emploi s'ajoute la discrimination. Le salaire moyen des travailleuses et travailleurs appartenant à une minorité visible était de 27 149 \$ en 2000 soit 4 600 \$ de moins que le travailleur moyen canadien⁸.

Le taux de pauvreté des enfants âgés de moins de 14 ans appartenant à une minorité visible était de 34 %, comparativement à 19 % pour tous les autres enfants de cette tranche d'âge⁹. Les familles appartenant à une minorité visible sont surreprésentées dans les quartiers défavorisés où les conditions de vie et l'accès aux programmes sociaux tels que services de garde, soins de santé, éducation et loisirs laisse souvent à désirer.

Les enfants ayant des limitations fonctionnelles étaient plus susceptibles que les enfants sans limitations fonctionnelles de vivre dans des ménages à faible revenu. Trente pour cent des enfants âgés de 12 ans et moins et présentant une limitation fonctionnelle vivaient dans des familles dont le revenu les plaçait dans le 40 % des ménages les plus pauvres, comparativement à 18 % des enfants de moins de 12 ans sans limitation fonctionnelle¹⁰.

Les enfants qui ont des besoins particuliers et leurs familles font face à des obstacles en matière d'inclusion ainsi qu'à d'importants stressés financiers, sociaux et émotionnels. À cause de la pénurie de services et de soutien, ces familles vivent avec moins de revenus, dépendent plus lourdement de prestations gouvernementales et font face à une foule d'obstacles qui nuisent à leur participation au marché du travail.

Il est nécessaire de mettre en place un système solide et intégré de mesures sociales et de sécurité du revenu pour renforcer et soutenir toutes les familles au Canada et les aider quand les temps sont durs. Il faut des investissements dans des secteurs tels que la sécurité du revenu, le logement abordable, les bons programmes communautaires et la création de bons emplois qui sauront répondre aux besoins particuliers des populations démunies ainsi que de toutes les familles.



Piètres emplois et faible rémunération : des facteurs qui contribuent à la pauvreté des enfants au Canada

On voit la qualité de vie lorsque les gens travaillent, avec dignité, avec de bons salaires et des chances d'avancement.

Paul Martin, futur Premier Ministre, 14 novembre 2003

Une des principales causes de la pauvreté infantile réside dans un marché du travail ne générant pas les emplois, les salaires et les avantages sociaux qui permettent aux parents d'élever leurs enfants dans la dignité.

Depuis le début de la relance économique au milieu des années 1990, le Canada a bien fait en termes de nombre d'emplois créés. En effet, le taux de chômage a chuté de 8,3 % en mai 1998 à 6,6 % à septembre 2003.

Par contre, à cause de la précarité grandissante du marché du travail, de plus en plus de travailleuses et de travailleurs sont abandonnés à leur sort, victimes de la croissance du travail atypique, de l'érosion des normes du travail, de la polarisation entre bons emplois et piètres emplois, du recul de la syndicalisation et de l'insuffisance ou de l'inexistence d'avantages sociaux.

Le tableau suivant démontre que le marché du travail ne garantit pas à lui seul la sécurité du revenu.

→ En 2000, plus de la moitié de tous les enfants défavorisés vivaient dans une famille où les parents gagnaient un revenu d'emploi.

→ Un enfant défavorisé sur six vivait dans une famille biparentale où les deux parents avaient travaillé à un moment ou un autre durant l'année précédente¹¹.

Enfants vivant dans la pauvreté, par type de familles, en fonction d'un revenu d'emploi (2000)		
	Proportion de tous les enfants vivant dans la pauvreté	Nombre d'enfants
Distribution en fonction d'un revenu d'emploi		
Enfants dans une famille avec revenu d'emploi	56,6 %	705 038
Enfants dans une famille sans revenu d'emploi	32,5 %	404 836
Autres situations	10,8 %	134 530
Total	99,9 %	1 244 404
Distribution en fonction d'un revenu d'emploi et par type de familles		
Familles biparentales où deux parents travaillent	16,6 %	206 778
Familles biparentales où un parent travaille	20,8 %	259 095
Familles biparentales sans travail	12,3 %	153 215
Familles monoparentales où le parent travaille	19,2 %	239 165
Familles monoparentales sans travail	20,2 %	251 621
Autres situations	10,8 %	134 530
Total	99,9 %	1 244 404

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 : séries « analyses » 2003. 96F0030XIE2001014.

Le Canada se « distingue » en tant que pays où les salaires sont bas : un travailleur sur quatre occupe un poste mal rémunéré

On le voit dans le tableau suivant: près d'un travailleur sur quatre au Canada, soit plus de deux millions d'adultes, est mal rémunéré. Et ce pourcentage est resté sensiblement le même durant le boom économique. Les seuls changements perceptibles se sont produits dans le cas de travailleurs à temps partiel : ils sont plus nombreux qu'auparavant à être mal rémunérés. Le Canada arrive au deuxième rang des pays industrialisés, après les États-Unis, au chapitre des piètres salaires versés à ses travailleuses et travailleurs. En revanche, seulement un travailleur sur dix dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas reçoit une faible rémunération¹². Par faible rémunération, dans ces pays, on entend une rémunération qui se situe à moins des deux tiers du salaire horaire national moyen, soit à moins de 10 \$ de l'heure¹³.

Occupent un emploi mal rémunéré - Canada : 1997 - 2002		
<i>Par faible rémunération, au Canada, on entend une rémunération qui se situe à moins des deux tiers du salaire horaire national moyen : en 1997, 14,00 \$/heure et en 2002, 15,65 \$/heure</i>		
	1997	2002
Total	25 %	25,3%
Hommes	19,4 %	19,4%
Femmes	31,1 %	31,5 %
15-24	68,7 %	67,3 %
25-54	16 %	16 %
55+	19,2 %	19,8 %
Hommes 25-54	10,3 %	10,2 %
Femmes 25-54	22,1 %	22,2 %
Temps plein	18,4 %	18,2 %
Temps partiel	53,9 %	57 %
Syndiqués	7,1 %	8,4 %
Non syndiqués	34 %	33 %

Source : Enquête sur la population active, tirée de Andrew Jackson (2003) *Good Jobs in Good Workplaces : reflections on medium-term labour market challenges*. Caledon Institute of Social Policy, Tableau 2.



Les femmes sont plus vulnérables que les hommes face au marché du travail

Les femmes sont plus susceptibles d'avoir un emploi mal rémunéré. En fait, une femme sur trois est mal rémunérée comparativement à un homme sur cinq. Les femmes continuent à être plus vulnérables que les hommes face au marché du travail même si le pourcentage de femmes actives est plus élevé que jamais auparavant. De 1997 à 2002, l'écart entre le salaire horaire moyen des femmes et celui des hommes est resté sensiblement le même. Les femmes gagnaient en moyenne seulement 81,6 % du salaire des hommes¹⁴.

Non seulement les femmes gagnent-elles moins que les hommes lorsqu'elles travaillent à temps plein, mais elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel ou d'avoir un emploi atypique. En 2002, seulement 44,5 % des femmes qui travaillaient travaillaient à temps plein et à longueur d'année comparativement à 56,0 % des hommes¹⁵. Elles étaient également plus susceptibles de faire du travail de bureau, de travailler dans les ventes et les services, des secteurs où les postes sont moins payants que les postes de cols bleus, occupés principalement par des hommes¹⁶.

Les femmes doivent également assumer de façon disproportionnée le fardeau de la conciliation travail et famille. Elles sont d'ailleurs plus susceptibles que les hommes de déclarer des niveaux de stress élevés liés au manque de temps et aux problèmes de conciliation travail et famille¹⁷.

Le marché du travail n'offre pas vraiment de solutions à la plupart des femmes chefs de familles monoparentales pour les aider à se soustraire à la pauvreté. Le risque de pauvreté est élevé chez elles parce que dans l'ensemble les femmes gagnent encore moins cher que les hommes, parce que la plupart des femmes chefs de familles monoparentales sont mal payées et parce que très peu d'entre elles travaillent à temps plein.

Les emplois ne peuvent à eux seuls extraire les femmes chefs de familles monoparentales de la pauvreté

Depuis 1996, l'augmentation du taux d'activité des femmes chefs de familles monoparentales a diminué l'intensité ainsi que les taux de pauvreté dans ces familles. Le pourcentage de femmes monoparentales gagnant un revenu d'emploi a grimpé de 56,0 % en 1991 à 67,0 % en 2000¹⁸.

Toutefois, les gains provenant d'un emploi n'ont pas suffi à diminuer les niveaux disproportionnés de pauvreté chez les familles monoparentales dirigées par une femme. Parmi les parents monoparentaux ayant déclaré un salaire en 2000, 62,4 % gagnaient moins de 10 \$ de l'heure et 42,0 % gagnaient moins de 8,50 \$ de l'heure¹⁹.

En dépit de tendances encourageantes, près d'un enfant sur deux dans une famille monoparentale vit toujours dans la pauvreté et près de 85,0 % de ces familles sont dirigées par des femmes. Les enfants qui vivent dans une famille monoparentale dirigée par une femme sont quatre fois plus susceptibles que les enfants vivant dans une famille biparentale d'être pauvres²⁰.

Les programmes de sécurité du revenu ne répondent pas aux besoins des familles

Contrairement à bons nombres de pays européens, les prestations de base versées en vertu du régime canadien de sécurité du revenu ne sont pas suffisantes pour assurer la protection des enfants et des familles en période de difficultés économiques. Au cours des dernières années, le seuil-plancher s'est même effrité. Le Canada a réduit ses dépenses publiques de 16,0 % à moins de 12,0 % durant les années 1990²¹. Il s'en est suivi des compressions et des mesures d'austérité qui ont eu des répercussions sur la plupart des programmes sociaux du pays. L'érosion des programmes sociaux, tels que le Programme d'assurance-emploi et la Sécurité du revenu, a accentué l'acuité des problèmes économiques.

Il est encourageant de constater que le gouvernement fédéral entend hausser la Prestation fiscale nationale pour enfants à 3 243 \$ (maximum) par année par enfant. Toutefois, il faudrait que cette somme atteigne au moins 4 400 \$ pour assurer aux familles un revenu suffisant, notamment dans le cas des familles monoparentales. Et pour faire du progrès dans la lutte contre la pauvreté, la bonification des prestations pour enfant devrait s'accompagner d'une stratégie pour améliorer les salaires.

Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté dont souffrent les familles à faible revenu au Canada, il n'est pas surprenant de voir, à chaque année, une augmentation du nombre de familles ayant recours aux banques alimentaires. Leur nombre a doublé depuis 1989. En mars 2003, plus de 306 000 enfants dépendaient d'aide alimentaire d'urgence au Canada²².

D'autres pays protègent leurs familles quand les temps sont difficiles

Le classement du Canada n'est jamais très reluisant en matière de pauvreté infantile lorsqu'on le compare à d'autres pays industrialisés. Récemment, il se classait aux 15e rang des pays les plus riches de la planète²³. Alors que le taux de pauvreté infantile au Canada se situait aux alentours de 20,0 % dans les années 1990, dans les pays de l'Europe du nord, ces taux sont restés sous la barre de 5,0 %. Seuls la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la France ont légèrement dépassé ce seuil²⁴.

Les conditions économiques qui engendrent la pauvreté des enfants au Canada ne sont pas uniques à ce pays. Le chômage, l'inégalité salariale et la faible rémunération sont également le lot de beaucoup des pays industrialisés en Europe. Cependant, les pays dotés d'un bon système de sécurité sociale ont été en mesure de protéger les enfants et leurs familles et d'atténuer les répercussions sur leur vie des inégalités du marché du travail. Dans certains cas, les pays n'ont pas réduit les prestations pour enfants et familles. Et dans ces pays où des compressions ont été effectuées durant les années 1990, des fonds ont été réinjectés au cours des années récentes.

Les politiques familiales en vigueur en Europe durant cette période de « repli » indiquent que les dépenses globales en matière de famille et d'enfance dans les pays de la Communauté européenne et de l'OCDE ont connu une hausse :

- Les allocations familiales ont été maintenues à leur niveau initial ou augmentées;
- Les congés parentaux ont été étendus et dans quelques pays, on en a même introduits;
- On a continué à augmenter le nombre de services éducatifs et de garde à l'enfance²⁵.

Affaiblissement des mesures de protection destinées aux familles sans emploi

Les changements introduits au Régime d'assurance-emploi en 1990 signifient que les travailleurs et travailleuses à faible revenu qui se retrouvent sans emploi sont peu susceptibles de recevoir des prestations d'a.-e. En 2001, seulement 39,0 % des personnes en chômage recevaient de l'a.-e., une baisse en comparaison de 75,0 %, il y a dix ans²⁶.

Pourcentage de chômeurs recevant des prestations d'assurance-emploi : 1990 - 2001				
	1990	1993	1996	2001
Total	74 %	57 %	42 %	39 %
Hommes	78 %	59 %	45 %	44 %
Femmes	69 %	53 %	39 %	33 %

Source : Congrès du travail du Canada, *Falling Unemployment Insurance Protection for Canada's Unemployed*, mars 2003.

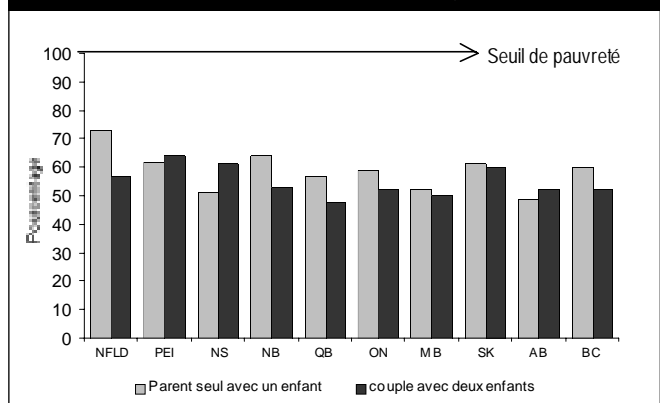
Le Régime d'assurance-emploi ne s'est pas adapté à l'évolution d'un marché du travail qui crée des emplois qui ne correspondent habituellement pas à ses critères d'admissibilité. Les travailleuses et travailleurs dont les emplois sont temporaires, à temps partiel ou saisonniers n'ont pas accès aux prestations de l'a.-e. et d'autres travailleurs n'y ont droit, quant à eux, que pour de brèves périodes.

L'accroissement du nombre d'heures et de semaines de travail requises pour être admissibles à l'a.-e. et la diminution correspondante de prestations ont eu des conséquences graves, notamment sur les femmes. À cause des changements apportés aux critères d'admissibilité, le nombre de femmes couvertes par le Régime d'a.-e. a diminué substantiellement depuis 1990. Cette année-là, 69 % de femmes recevaient des prestations d'a.-e. En 2001, seulement 33 % des femmes en chômage recevaient de l'a.-e. comparativement à 44 % des hommes²⁷. Ces femmes chefs de familles sont laissées à leur sort : le Régime d'a.-e. s'effrite, les prestations d'aide sociale diminuent, il y a pénurie de services de garde à l'enfance et il n'est pas facile d'avoir accès à des programmes de formation ou de poursuivre des études postsecondaires.

Le facteur le plus inquiétant cependant et relié le plus près aux taux de pauvreté des enfants et des familles est le fait que la majorité des femmes qui ne sont pas couvertes par le Régime d'assurance-emploi soient âgées de 25 à 45 et soient du groupe d'âge le plus susceptible d'avoir de jeunes enfants.

Et lorsque l'assurance-emploi a connu des ratés, les programmes d'aide sociale provinciaux n'ont pas vraiment pris la relève. Le tableau suivant le démontre : les taux de prestation d'aide sociale pour les familles sont loin d'atteindre le seuil de pauvreté, toutes provinces confondues. En 2002, au Canada, les revenus provenant de prestations d'aide sociale variaient à partir d'un cinquième du seuil de pauvreté à trois quarts. Et l'écart entre les prestations d'aide sociale et le seuil de pauvreté s'est effectivement accentué dans cinq provinces de 2001 à 2002²⁸. C'est seulement au Québec que l'écart a diminué.

REVENUS PROVENANT DE L'AIDE SOCIALE COMME POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, PAR TYPE DE FAMILLES ET PAR PROVINCE, 2001



Source : Compilé par le Conseil canadien du développement sociale, à partir de *Revenus provenant de l'aide sociale, 2000-2001*, Conseil du Bien-être social, printemps 2002.

En mars 2003, plus de 544 000 enfants ont été forcés à avoir recours à l'aide sociale au Canada. Les enfants et leurs familles comptaient pour 52,0 % des bénéficiaires d'aide sociale au pays²⁹. Tous les ordres de gouvernement doivent faire preuve de leadership pour contrer la pauvreté grandissante des familles assistées sociales. Au lieu d'un nivellement par le bas, les gouvernements feraient mieux de travailler ensemble à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté comportant, notamment, une hausse du salaire minimum et des prestations d'aide sociale.



S'attaquer à la pauvreté infantile : la tâche n'est pas finie

La tâche n'est pas finie. Il reste beaucoup à faire pour éradiquer la pauvreté des enfants. Le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle de premier plan pour atténuer les niveaux de pauvreté, assurer la santé et le mieux-être de tous les enfants et favoriser l'inclusion sociale. Le temps est mûr pour prendre appui sur les initiatives récentes visant les enfants vulnérables. Ces initiatives: la Prestation nationale pour enfants, le Programme préscolaire autochtone, l'extension des prestations de congé parental, l'Entente sur le développement de la petite enfance, la Prestation d'invalidité pour enfants, l'Entente-cadre multilatérale sur l'apprentissage précoce et les services de garde à la petite enfance, l'Initiative de partenariats en action communautaire et l'Initiative d'accès au logement à prix abordable ont été prudentes et leur portée modeste n'est pas suffisante pour réduire la pauvreté des enfants et de leurs familles.

Ces initiatives ont commencé à faire une grosse différence au chapitre des programmes d'aide sociale et des divers services communautaires. Il faut maintenant stopper cet élan vers les initiatives et investissements nouveaux. On doit plutôt penser à long terme et investir de façon stratégique et consistante afin d'enrayer le déficit social résultant de l'absence d'investissements dans l'enfance et la famille. Il faut mettre en œuvre une approche soutenue pour améliorer les chances de réussite dans la vie de tous les enfants et éviter que les familles ne sombrent dans la pauvreté.

Le comité réitère ses préoccupations relativement à l'émergence du problème de la pauvreté infantile [...] résultant de changements économiques et structurels, à l'intensification de la pauvreté des femmes, notamment des mères seules et des autres groupes les plus vulnérables, et aux conséquences possibles de tout cela sur les enfants .

Mot de la fin, Comité de l'ONU sur les droits des enfants, rapport sur le Canada, 3 octobre 2003



Besoins d'un système intégré de prestations pour enfants

Le temps est venu d'élaborer un nouveau système intégré de prestations pour enfants, apte à réduire significativement la pauvreté des enfants et des familles, ainsi que de reconnaître les coûts liés à l'éducation des enfants que doivent assumer les familles à revenu modeste et moyen.

L'annonce dans le budget fédéral de 2003 de la hausse de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) indique bien que le gouvernement du Canada reconnaît le rôle stratégique des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale. Il est prévu que la PFCE atteigne 3 243 \$ (maximum) pour un premier enfant en 2007.

Investir davantage dans la PFCE et mettre un terme au recouvrement de la Prestation nationale pour enfants (PNE) versée aux familles bénéficiaires d'aide sociale sont deux mesures qui renforceraient sensiblement la sécurité du revenu des familles canadiennes. Une majorité de provinces récupère la PNE versée aux familles les plus pauvres du Canada, en dépit du fait que les prestations d'aide sociale aient diminué sans relâche au cours de la dernière décennie. L'annonce dans le budget fédéral de 2003 comme quoi le gouvernement examinerait cette pratique en vigueur dans les provinces et territoires de récupérer les prestations fédérales pour enfants est encourageante.

La consolidation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants dans un seul programme, lequel procurerait aux familles pauvres une prestation d'au moins 4 400 \$ par enfant, permettrait d'améliorer significativement les conditions de vie des familles et aurait des répercussions directes sur les niveaux de pauvreté qui les affligent. Un tel système aurait pour effet d'améliorer substantiellement les prestations pour enfants des familles à revenu modeste qui tentent désespérément de joindre les deux bouts et contribuerait véritablement à amortir les coûts afférents à l'éducation des enfants que doivent supporter les familles à revenu moyen.



Investir dans les services éducatifs et de garde à l'enfance

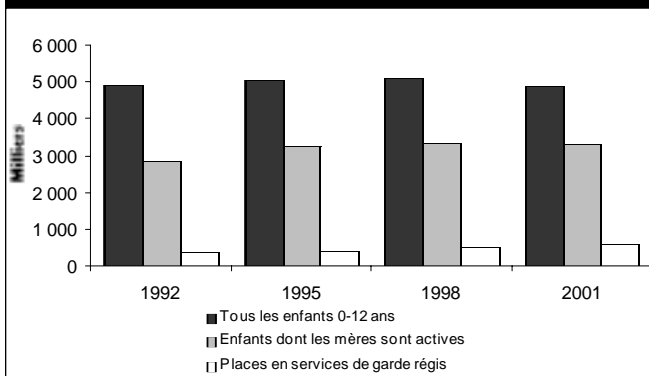
Il ne faut jamais oublier qu'une société innovatrice repose sur des fondations sociales fortes. Par exemple, une société de savoir comme le Canada doit reconnaître l'importance du développement de la petite enfance et de l'apprentissage permanent qui débute dès le plus jeune âge pour continuer bien après la remise des diplômes.

Paul Martin, Montréal, 18 septembre 2003

Le renouvellement des politiques et des missions sociales du Canada en ce vingt et unième siècle doit nécessairement s'articuler autour d'une stratégie visant la création d'un système national de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE). L'accessibilité à des services de garde à l'enfance de bonne qualité est essentielle pour tous les enfants et non seulement pour les enfants défavorisés. Ils sont la pierre d'assise de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Les SÉGE favorisent le mieux-être et stimulent le développement des enfants; ils jettent les bases nécessaires à l'apprentissage continu; ils permettent aux parents de suivre des formations et de travailler; et ils font la promotion de l'égalité des femmes actives sur le marché du travail.

Même si plus de 70 % des jeunes enfants ont des mères actives sur le marché du travail, seulement 12 % des enfants âgés de moins de douze ans ont accès à une place dans un service de garde régi¹⁰. Il y a grave pénurie de services de garde de bonne qualité dans toutes les provinces et tous les territoires. À cause des tarifs élevés, beaucoup de familles à revenu modeste et à faible revenu ne peuvent pas inscrire leurs enfants dans un service éducatif et de garde à l'enfance. Parmi les enfants qui fréquentent un service de garde régi, seulement 22 % ont accès à une subvention pour frais de garde. Et en dépit du fait que la qualité des services est essentielle pour créer un environnement propice à l'épanouissement des enfants et jeter les bases qui favoriseront l'apprentissage continu, même dans les services de garde réglementés, il y a lieu d'améliorer le niveau de la qualité.

TOUS LES ENFANTS DE 0 -12 ANS, ENFANTS DONT LES MÈRES SONT ACTIVES ET PLACÉS EN SERVICES DE GARDE RÉGIS : CANADA 1992 - 2001



Source : Friendly, Beach et Turiano, *Early Childhood Care and Education in Canada : Provinces and Territories 2001, 2002.*

Le gouvernement fédéral a établi un précédent historique dans son budget 2003 en créant un fonds étalé sur cinq ans et destiné à l'apprentissage précoce et aux services de garde à la petite enfance. Il est vrai que le fonds est

modeste mais il fixe néanmoins des conditions obligeant les provinces et territoires à affecter les sommes qui leur sont transférées à des services réglementés et à rendre compte publiquement de leurs dépenses. La première tranche versée sera de 25 millions la première année, 75 millions la deuxième et atteindra 350 millions par année en 2007-2008. Campagne 2000 se réjouit du fait que les provinces et territoires, à l'exception du Québec, aient tous signé l'Entente-cadre multilatérale sur l'apprentissage précoce et les services de garde à la petite enfance¹¹. Cette initiative constitue effectivement une pierre angulaire sur laquelle bâtir un bon système de services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada. Néanmoins, l'adoption d'une vision à long terme, l'élaboration de politiques bien formulées et l'engagement à consentir plus de fonds sont des mesures incontournables et essentielles.

Pour mettre en place un système efficace de SÉGE, il faut d'abord avoir une vision claire des composantes d'un système pancanadien et universel de SÉGE subventionné par l'État et auquel contribueraient tous les ordres de gouvernement. Le processus de mise en œuvre d'un tel système doit, par ailleurs, reposer sur une loi et des principes nationaux et être assujéti à des cibles et des échéanciers. À cela devraient s'ajouter les fonds suffisants pour faire en sorte que les services éducatifs et de garde à l'enfance soient de bonne qualité, universellement accessibles, inclusifs, abordables et sans but lucratif. Au fil du temps, toutes les familles devraient avoir accès dans leur propre milieu à une gamme intégrée de services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité, sensibles à la diversité culturelle et où les enfants ayant des besoins particuliers peuvent participer pleinement.

Quatre-vingt-dix pour cent de la population canadienne est fortement d'accord (44 %) ou d'accord (46 %) avec l'énoncé suivant : « Je crois que le gouvernement pourrait faire plus, de façon à ce que tous les Canadiennes et Canadiens aient accès à des services de garde de qualité¹² »

De toute évidence les services éducatifs et de garde à l'enfance sont sur l'échiquier politique et la partie doit maintenant progresser à grands pas. Il faut investir directement dans les services de garde et faire des SÉGE une priorité nationale et universelle tout en s'occupant des enfants qui sont le plus dans le besoin. Nos investissements dans les services éducatifs devraient être concertés de façon à assurer la qualité des programmes et l'accessibilité à un plus grand nombre d'enfants, incluant les enfants autochtones.

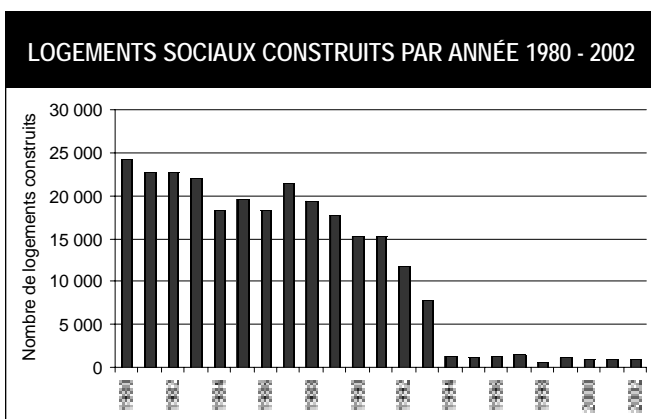
Charles Coffey, premier vice-président, affaires gouvernementales et communautaires, groupe financier RBC, co-président de Toronto, Commission on Early Learning and Child Care pour la ville de Toronto, septembre 2003



Il faut avoir une stratégie de logements à prix abordable

Les enfants canadiens ont besoin d'avoir accès à un logement sécuritaire qui leur permet de s'enraciner dans leur communauté et d'accroître leurs chances de réussir à l'école, et qui donne à leurs parents la possibilité de participer au marché du travail ou à des programmes de formation et d'éducation. Toutefois, le désistement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière de logement social et la diminution des investissements provenant du secteur privé ont provoqué une crise du logement à prix abordable à l'échelle Canada.

- Depuis 1996, seulement 8 800 logements locatifs ont été construits par année au Canada et leurs loyers dans l'ensemble sont inabordables pour la moyenne des ménages canadiens³³.
- En dépit du fait que le taux de vacance ait légèrement augmenté (1,7 %) dans les 28 grandes agglomérations urbaines canadiennes, de nombreuses familles doivent encore affecter une portion disproportionnée de leur revenu au loyer. En 2001, près de 20 % des locataires dépensaient plus de la moitié de leur revenu pour s'héberger et 40 % plus de 30 % de leur revenu³⁴.



Source : Compilé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine à partir de données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le fait que le budget fédéral 2003 soit venu renforcer des mesures introduites récemment pour favoriser la construction de logements à prix abordable est encourageant. Le gouvernement a effectivement ajouté 320 millions de dollars sur cinq ans à son programme de logements sociaux et 135 millions par année à l'Initiative de partenariats en action communautaire.

Par ailleurs, ces annonces ne constituent pas en soi une stratégie nationale intégrée en matière d'habitation. Après une décennie de négligence, l'accès à un logement à prix abordable demeure un problème criant, notamment pour les familles vivant en milieu urbain.

Il faut absolument que le Canada se dote d'une nouvelle stratégie pan-canadienne en matière de logement et que le gouvernement fédéral y affecte beaucoup plus de fonds publics. Compte tenu de la pénurie de logements à prix abordable, on doit construire au moins 25 000 nouveaux logements par année. Et pour faire en sorte que les familles les plus vulnérables économiquement aient accès à un logement à prix modique, la moitié de toutes ces nouvelles constructions doit être destinée aux familles qui n'ont pas les moyens de payer le prix du marché des loyers.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux : saisir l'occasion

Dans le budget fédéral 2003, le gouvernement canadien a annoncé qu'il allait créer, le 1er avril 2004, deux nouveaux programmes de transferts, le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), de façon à accroître la transparence et à fournir à la population le système de reddition de comptes souhaité. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux offre une belle occasion de reconstruire le système d'aide sociale et les programmes sociaux de façon à ce qu'ils soient plus inclusifs.

Lorsque le gouvernement fédéral a mis fin au Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), il a abandonné d'importants principes et laissé tomber un certain nombre de mécanismes de protection des programmes d'aide sociale. L'abolition du RAPC et les réductions dramatiques des paiements de transfert aux provinces ont eu pour effet de réduire substantiellement les niveaux de prestations d'aide sociale et d'introduire des restrictions qui se sont soldées par l'exclusion d'un grand nombre de personnes des programmes de derniers recours du filet de sécurité sociale canadien.

Le TCPS pourra servir de moteur aux politiques et aux programmes de financement gouvernementaux et promouvoir l'inclusion sociale au Canada. L'introduction de principes et de mécanismes de reddition de comptes façonnant la politique sociale canadienne constituerait un pas dans la bonne direction. Par leur participation, la société civile et les organismes communautaires fourniront à l'État une aide précieuse et contribueront à déterminer les niveaux adéquats et soutenables de financement et à élaborer des programmes bonifiés.

Le TCPS sera un succès s'il sert à accroître les investissements fédéraux dans les programmes essentiels que sont les régimes provinciaux de sécurité du revenu. Une façon de reconstruire et de renforcer ces programmes serait de créer des incitatifs à l'investissement, à savoir lier le versement de nouveaux fonds fédéraux à des initiatives provinciales et territoriales qui bonifient les prestations d'aide sociale et améliorent les services de soutien communautaires.



Un plan d'investissement social pour les familles et les enfants



Mesurons nos progrès par les normes que nous nous donnons pour les moins privilégiés d'entre nous. L'égalité des chances. C'est ça le Canada. Et c'est la seule façon que je le vois.

Paul Martin, forum public, Montréal, 27 avril 2003

Nous avons fait des progrès et réduit quelque peu la pauvreté des familles, mais il reste beaucoup à faire pour assurer le mieux-être des enfants et leur permettre de participer pleinement dans la vie de leur collectivité. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et mettre en œuvre un plan d'action intégré pour les enfants, un plan qui favorise l'inclusion des familles dans leurs écoles, dans leurs milieux de travail et dans leurs collectivités. Ce plan d'action exigera des gouvernements et de tous les secteurs de la société qu'ils travaillent ensemble en ayant comme fondement de leurs actions et de leurs collaborations l'intérêt des enfants.

Campagne 2000 propose les priorités de politiques et d'investissements sociaux suivants :

- ❶ **Sécurité du revenu au moyen d'une Prestation fiscale pour enfants améliorée.** Un plan d'action sur plusieurs années, assorti de cibles et d'échéanciers, est requis pour transformer la Prestation fiscale canadienne pour enfants en une prestation unifiée procurant une allocation d'au moins 4 400 \$ par enfant par année. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient mettre fin au recouvrement de la PNE versée aux familles bénéficiaires d'aide sociale et continuer à verser les fonds consentis actuellement aux programmes de soutien à la famille et aux enfants.
- ❷ **Une commission pancanadienne, créée par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces et les territoires, pour élaborer des stratégies qui créeront de bons emplois, bien rémunérés et assortis de bonnes conditions de travail.** Cette commission devrait être représentative des employeurs, des syndicats et de la société civile. Elle devrait évaluer les perspectives d'emploi des soutiens de famille et des adultes vivant dans la pauvreté et elle devrait proposer des stratégies pour améliorer les perspectives d'emploi et de revenus gagnés.
- ❸ **Accroître et stabiliser les fonds destinés au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.** Créer des incitatifs à l'investissement qui encourageront les provinces et territoires à maintenir et accroître les niveaux d'aide sociale et l'aide accordée aux programmes sociaux communautaires et lieront le versement de nouveaux fonds fédéraux à des initiatives provinciales et territoriales qui améliorent les prestations d'aide sociale et les programmes sociaux. Donner à la société civile et aux organismes bénévoles un rôle dans le façonnement du TCPS de façon à en assurer la transparence et à fournir la reddition de comptes souhaités par la population (à l'instar du rôle de la société civile et des ONG au chapitre du Transfert canadien en matière de santé).
- ❹ **Une politique-cadre bien construite en vue de la création d'un système pancanadien de SÉGE, soutenu dans sa réalisation par l'investissement accru de fonds en vertu de l'Entente multilatérale d'apprentissage précoce et de services de garde à la petite enfance - cette année : 1 milliard de dollars.** S'assurer que les provinces et les territoires qui recevront des fonds fédéraux destinés aux SÉGE s'en serviront pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde régionaux et que les fonds fédéraux viendront s'ajouter et non remplacer les dépenses actuelles des provinces et des territoires en matière de SÉGE.
- ❺ **Une stratégie intégrée et pancanadienne en matière de logement bénéficiant d'une augmentation de 625 millions sur quatre ans (2004-2008) par rapport au budget actuel et assortie de mécanismes pour vérifier que les règles auxquelles sont assujetties les provinces et territoires qui participeront au programme seront respectées.** Cela permettrait de construire au moins 25 000 logements à prix modique par année.

La persistance de la pauvreté des enfants dans les pays riches mine à la fois l'égalité des chances et l'universalité des valeurs. Elle met à l'épreuve les idéaux des pays industrialisés et leur capacité de résoudre nombre des problèmes sociaux, même les plus criants.

UNICEF. *Child Poverty in Rich Nations*. Rapport Innocenti, juin 2000



Les partenaires de Campagne 2000

PARTENAIRES NATIONAUX : Boys and Girls Clubs of Canada (Toronto), Campaign Against Child Poverty (Toronto), Canadian Academy of Child Psychiatry (Hamilton), Canadian Association for Young Children (Fredericton), Canadian Association of Family Resource Programs (Ottawa), Canadian Association of Food Banks (Toronto), Canadian Association of Schools of Social Work (Ottawa), Canadian Association for Community Living (Toronto), Canadian Association of Social Workers (Ottawa), Canadian Auto Workers (Toronto), Canadian Child Care Federation (Ottawa), Canadian Council for Reform Judaism (Toronto), Commission on Justice and Peace-Canadian Council of Churches (Toronto), Canadian Council on Social Development (Ottawa), Canadian Federation of Students (Ottawa), Canadian Feed the Children (Toronto), Canadian Housing and Renewal Association (Ottawa), Canadian Institute of Child Health (Ottawa), Canadian Jewish Congress (Ottawa), Canadian Labour Congress (Ottawa), Canadian Mental Health Association (Toronto), Canadian Psychological Association (Burlington), Canadian School Boards Association (Ottawa), Canadian Pensioners Concerned (Toronto), Canadian Teachers' Federation (Ottawa), Catholic Health Association of Canada (Ottawa), Centre for Social Justice (Toronto), Child Care Advocacy Association of Canada (Ottawa), Childcare Resource and Research Unit (Centre for Urban & Community Studies, University of Toronto), Child Poverty Action Group (Toronto), Child Welfare League of Canada (Ottawa), Citizens for Public Justice (Toronto), Family Service Canada (Ottawa), Jewish Women International of Canada (Toronto), Mazon Canada (Toronto), National Council of Jewish Women of Canada (Winnipeg), National Council of Women of Canada (Ottawa), National Association of Friendship Centres (Ottawa), Oxfam Canada (Ottawa), Pueblito (Toronto), Save the Children - Canada (Toronto), Specialink: The National Centre for Child Care Inclusion (Sydney), United Steelworkers of America (Toronto), YWCA of/du Canada (Toronto).

PARTENAIRES PROVINCIAUX ET LOCAUX : Terre-Neuve Community Services Council (St. John's); Nouvelle-Écosse North End Community Health Centre (Halifax), Dalhousie Legal Aid Service (Halifax), Anti-Poverty Network (Halifax), Nova Scotia Council for the Family (Halifax), Nova Scotia School Boards Association (Dartmouth), Annapolis Valley-Hants: Community Action Program for Children (Canning); Nouveau-Brunswick Human Development Council (Saint John), Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne Inc. (Caraquet); Île-du-Prince-Édouard Chances (Charlottetown); Québec Moisson Montreal Harvest (Lies); Ontario Canadian Tamil Women's Community (Toronto), Ontario Campaign 2000 (Toronto), Ontario Federation of Indian Friendship Centres (Toronto), Ontario Social Development Council (Toronto), Interfaith Social Assistance Review Coalition (Waterloo), Registered Nurses' Association of Ontario (Toronto), Ontario Coalition for Better Child Care (Toronto), Ontario Psychological Association (Toronto), Ontario Association of Social Workers (Toronto), Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (Toronto), Ontario Association of Children's Mental Health Centres (Toronto), Ontario Public Health Association (Toronto), Ontario Federation of Labour (Toronto), Ontario Public Service Employees Union (Toronto), Elementary Teachers Federation of Ontario (Toronto), Ontario Secondary School Teachers Federation (Toronto), United Steelworkers of America, District 6 (Toronto), Ontario Association of Family Resource Programs (Toronto), Ontario Association of Food Banks (Toronto), Provincial Council of Women of Ontario (Niagara-on-the-Lake), The Community Social Planning Council (Toronto), Children's Aid Society of Toronto/Metro Campaign 2000 (Toronto), Family Service Association of Toronto (Toronto), Nellies (Toronto), Somali-Multi Service Centre (Toronto), Halton Social Planning Council (Burlington), Social Planning Council of Peel (Mississauga), Peel Poverty Action Group (Mississauga); Children's Aid Society of Peel (Peel), Peterborough Social Planning Council (Peterborough), Durham Child Poverty Task Force (Ajax), 905-Area Faith Community Leaders; Grey Bruce Huron Perth District Health Council (Mitchell); Centre-sud de l'Ontario Social Planning and Research Council of Hamilton-Wentworth (Hamilton); Est de l'Ontario Social Planning Council of Ottawa-Carleton (Ottawa), Ottawa-Carleton CPAG (Ottawa), Carleton University's School of Social Work (Ottawa), Children's Aid Society of Ottawa-Carleton (Ottawa); Hastings & Prince Edward Legal Services (Belleville); Sud-ouest de l'Ontario Southwestern Ontario CPAG (London), Sisters of St. Joseph of London, Ontario (London), CAPC Niagara Brighter Futures (Welland); Nord de l'Ontario Laurentian University (Sudbury), Office of Social Affairs - Diocese of Sault Ste-Marie (North Bay); Manitoba Social Planning Council of Winnipeg (Winnipeg), Native Addictions Council of Manitoba (Winnipeg); Saskatchewan Social Policy Research Unit, University of Regina (Regina); Alberta Edmonton Social Planning Council (Edmonton), Feeding Calgary's Children Initiative (Calgary); Colombie-britannique B.C. Campaign 2000 has over 15 local and regional organizations, including Social Planning and Research Council (Vancouver), First Call!: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition (Vancouver), and Federated Anti-Poverty Groups of B.C. (Dawson Creek); Yukon Yukon Anti-Poverty Coalition (Whitehorse).

NOTES :

1. Les données les plus récentes en matière de pauvreté infantile datent de 2001. Les données sur la pauvreté infantile, colligées par le Conseil canadien de développement social, ont été tirées de *Tendances en matière de revenu au Canada 1980-2001*, Statistique Canada 13F0022XCB. Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans des familles dont le revenu total avant impôt se situe sous le Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Un enfant est défini comme étant une personne de moins de 18 ans vivant avec son parent ou son tuteur ou ses parents ou ses tuteurs, excluant les personnes seules, ceux qui sont le gagne-pain principal ou ceux qui sont la conjointe ou le conjoint du gagne-pain principal. Les données provenant de Statistique Canada ne comprennent pas d'information sur les Autochtones vivant dans les réserves, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut, ni sur les enfants vivant en institution.
2. Le Seuil de faible revenu (SFR) est établi en fonction de la taille de la famille et de la collectivité. Par exemple, le SFR avant impôt dans le cas d'un parent seul avec un enfant en 2000 serait de 23 551 \$ dans une ville de 500 000 de population et plus, de \$20 200 \$ dans une ville de 100 000 à 500 000 et de \$20 060 \$ dans une ville de moins de 30 000 de population. Visitez le site Web du Conseil canadien de développement social pour en apprendre davantage sur le SFR : www.ccsd.ca.
3. Le terme "Identité autochtone" indique les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimaux) et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche font partie des minorités visibles. Le terme "Immigrants" indique les personnes qui sont ou qui ont déjà été immigrants reçus.
4. Compilé par Campagne 2000 à partir des données du *Recensement 2001*. 97F0011XCB01046.
5. Parmi les travailleurs de 15 ans et plus. Compilé par Campagne 2000 à partir des données du *Recensement 2001*. 97F0019XCB01048.
6. Compilé par Campagne 2000 à partir des données du *Recensement 2001*. 97F0009XCB01043.
7. Parmi les travailleurs de 15 ans et plus. Compilé par Campagne 2000 à partir des données du *Recensement 2001*. 97F0019XCB01047.
8. Compilé par Campagne 2000 à partir des données de Statistique Canada, *Recensement 2001*. 97F0019XCB01057.
9. Compilé par Campagne 2000 à partir des données de Statistique Canada, *Recensement 2001*. 97F0010XCB01047.
10. Institut canadien de la santé infantile (2000). *La santé des enfants au Canada (3e édition)*. Ottawa: Institut canadien de la santé infantile.
11. Statistique Canada, *Recensement 2001: Série « analyses »*, 2003, 96F0030XIE2001014.
12. Jackson, Andrew. *Regulating Precarious Employment: What Can We Learn from New European Models?*, Ottawa: Congrès du travail du Canada. [à paraître](#).
13. Jackson, Andrew (juillet 2003). *Good Jobs in Good Workplaces: reflections on medium-term labour market challenges*. Ottawa: Caledon Institute of Social Policy.
14. Jackson, Andrew (mai 2003). *Is Work Working for Women?*, Research Paper #22. Ottawa: Canadian Labour Congress.
15. Wiggins, Cindy (mai 2003). *Women's Work: Challenging and Changing the World*. Document de recherche numéro 23. Ottawa: Canadian Labour Congress.
16. *Idem*.
17. Jackson (mai 2003).
18. Sauvé, Roger, *The Current State of Canadian Family Finances 2002 Report*, Ottawa: The Vanier Institute of the Family.
19. Compilé par Campagne 2000 à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, 2000.
20. Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada*, 2001, 13F0022XCB.
21. Ministère des Finances du Canada. *La mise à jour économique et financière 2003, Annexe 1* (novembre 2003), cité in McQuaig, Linda, "Listen to Chretien's parting words", Toronto Star, 16 novembre, 2003 p. A15.
22. L'association canadienne des banques alimentaires (Octobre 2003). *Hunger Count 2003*. Toronto: CAFB.
23. Smeeding, Timothy (2002). *No Child Left Behind?* Sydney: University of New South Wales, Social Policy Research Centre.
24. Vleminkx, K., et Smeeding, T. éd. (2000). *Child Well-being, Child Poverty and Child Policy in Modern Nations*, Bristol: Policy Press.
25. Kameron, S., et Khan, A. (2000). "Child and family policies in an era of social policy retrenchment and restructuring" in *Child Well-being, Child Poverty and Child Policy in Modern Nations*, Vleminkx, K., and Smeeding, T. éd. Bristol: Policy Press.
26. Congrès du travail du Canada (March 2003). *Falling Unemployment Insurance Protection for Canada's Unemployed*. Ottawa: Congrès du travail du Canada.
27. *Idem*.
28. Conseil national du Bien-être social (printemps 2003). *Revenu de bien-être social 2002*. Ottawa: ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Canada.
29. Compilé par la Direction de l'information et de l'analyse quantitatives, DRHC, octobre 2003.
30. Friendly, Beach et Turiano (2002). *Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories 2001*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.
31. Bien qu'il souscrive aux principes généraux de l'Initiative sur le développement de la petite enfance et de l'Initiative sur l'apprentissage précoce et les soins aux enfants, le gouvernement du Québec n'a pas participé à l'élaboration de ces initiatives, car il entend conserver la responsabilité exclusive dans le domaine social.
32. Millward Brown Goldfarb, sondage, janvier 2003.
33. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, mémoire présenté au Comité des finances de la Chambre des Communes, 23 septembre 2003.
34. *Idem*.